



## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 901-17

AVIS est donné par le soussigné que le règlement n° 901-17 intitulé : *Règlement modifiant le règlement de zonage n° 901 de manière à abroger le rapport plancher/terrain (R.P.T.) minimal et modifier la marge avant dans la zone C-413* a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 8 mai 2018 et qu'il est entré en vigueur le 4 juin 2018, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de Roussillon.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Delson, ce 13 juin 2018.

Antoine Banville  
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier